

# CONCOURS DES JEUNES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

8<sup>e</sup> édition

Paris 1969  
Faire la paix au Vietnam



© Bettmann - © Getty Images

Ouvert aux collèges,  
lycées et lycées professionnels

Inscriptions jusqu'au 8 novembre 2024

Finales régionales en avril 2025  
[diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques](https://diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques)

Organisé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères  
et le rectorat de la région académique des Hauts-de-France

Inscriptions jusqu'au 08 novembre 2024

Remise des productions jusqu'au 28 février 2025

## Consigne

Les élèves sont invités, en groupes de 2 à 5, à imaginer et à mettre en scène **une conversation** (5 min maximum) se déroulant dans les contextes suivants :

**Collèges.** À l'occasion des vœux du corps diplomatique au Président de la République française, le 1er janvier 1969, les ambassadeurs soviétique Valerian Zorine et américain Sargent Shriver se rencontrent. Imaginez leurs échanges sur la situation au Vietnam et la conférence de paix qui doit s'ouvrir à Paris.

**Lycées.** À l'approche de l'ouverture de la conférence de Paris sur la guerre du Vietnam, en janvier 1969, les équipes de négociateurs se préparent aux discussions. Vous imaginez la discussion des diplomates d'un des pays suivants, à la veille de la séance inaugurale : Nord-Vietnam (et FNL), Sud-Vietnam, États-Unis, France.

**Lycées professionnels.** À l'occasion des vœux du corps diplomatique au Président de la République française, le 1er janvier 1969, les ambassadeurs soviétique Valerian Zorine et américain Sargent Shriver se rencontrent. Imaginez leurs échanges sur la situation au Vietnam et la conférence de paix qui doit s'ouvrir à Paris.

## Déroulement du concours

### → Niveaux concernés

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 3<sup>e</sup> à la terminale générale, technologique et professionnelle, des établissements publics et privés.

### → Inscriptions jusqu'au 08 novembre 2024

Les enseignants inscrivent leur classe sur **ADAGE**. Seuls **les travaux de groupes** sont possibles (de 2 à 5 élèves). Tous les groupes inscrits sont autorisés à concourir. **Si plusieurs groupes d'une même classe participent, il conviendra que les élèves et l'enseignant choisissent un seul groupe pour participer à la finale régionale.**

### → Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à cinq élèves, qui travaillent à partir des sources proposées dans les dossiers (collège/LGT/LP).

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/offre-pedagogique/concours-jeunes-ambassadeurs-et-ambassadrices/article/8e-edition-du-concours-des-jeunes-ambassadeurs-et-ambassadrices-2024-2025-paris>

Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

#### → **Étape 2 : rédaction**

Se reporter au dossier pédagogique fourni par le MAE correspondant à chaque niveau pour la mise en situation et la consigne. Le dialogue, en français ou en anglais, ne doit **pas excéder 5 minutes** lors de son oralisation.

#### → **Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe**

Chaque groupe met en scène son dialogue devant les autres élèves. La classe désigne ensuite 1 à 2 groupes au maximum pour la représenter.

#### → **Étape 4 : réalisation d'une vidéo**

Le ou les groupes désignés réalisent une vidéo mettant le dialogue en scène. Un appui technique de la DRANE pour des établissements sans matériel ou compétence sera possible.

#### → **Étape 5 : remise des productions jusqu'au 28 février 2024**

L'enseignant dépose sur ADAGE, **dans la rubrique *Contenu du projet > Restitutions envisagées de son projet***, les textes et les liens de téléchargement vidéos (Filesender) des groupes choisis par la classe le 28 février 2024 au plus tard.

Texte : au format Word, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le dialogue est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

Vidéo : au format mpeg, communiquer le lien de téléchargement.

→ **Pré-sélection** : un jury régional pluridisciplinaire sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats (annonce des sélections durant la 1<sup>e</sup> quinzaine de mars). Ce jury se tiendra dans une structure culturelle de la région académique.

#### → **Finale (avril 2025)**

Les groupes présélectionnés se produisent devant un jury composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants. Il désigne les lauréats dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Les 1<sup>ers</sup> prix seront ensuite invités à Paris par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

# Conseils

## Rédaction

→ Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part importante dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes.

Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

### *Recommandations*

- 1- Les critères liés à **la situation d'énonciation** sont déterminants. Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Le nom du locuteur doit être correctement orthographié. Le locuteur ne peut pas être placé dans des fonctions qu'il n'exerçait pas à la date du discours.
- 2- Il faut préciser dans le discours s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 3- Veiller à **éviter les anachronismes**, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner le point de vue d'un diplomate non pas au XXI<sup>e</sup> siècle mais à une époque précise.
- 4- La longueur des discours doit permettre **une oralisation confortable**. Un discours d'environ une page correspond à la durée maximale autorisée de 5 minutes. Toutefois, le discours ne devrait être ni trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire, ni trop long et oralisé avec un rythme trop vif.
- 5- La force de conviction et **les qualités littéraires** sont importantes : un ambassadeur tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue recherchée et claire, sans être ampoulée ou familière.
- 6- Sans être exhaustif, on veillera à **utiliser les documents fournis** et/ou les recherches effectuées en cours pour la construction du discours, avec quelques éléments précis et bien choisis.
- 7- Un ambassadeur ayant des qualités diplomatiques, les discours trop belliqueux ne correspondent pas aux attentes.
- 8- La réécriture des événements qui ne correspond pas à la réalité historique : le discours n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 9- On **proscrira les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe**.

## Vidéo

→ La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique. Les élèves adoptent, par leur gestuelle et leur regard, une posture conforme et regardent l'auditoire.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe

## **Finale**

→ Les groupes sélectionnés pour la finale prononcent et mettent en scène le dialogue tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la fluidité, à l'intelligibilité du discours, et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation, à parler assez fort. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.